



MÂLAIN

Aux alentours de la salle des fêtes

11h - 20h

50 Exposants - Restauration - Buvette

SAM 14 DEC



LE PÈRE NOËL VOUS ATTEND
DE 16H À 18H POUR UN MOMENT MAGIQUE !



Laurie Fourot
massage bien-être

Praticienne massage bien-être
certifiée par l'école française
de massage

www.loelune.fr
contact@loelune.fr
06 36 07 76 41

Massages bien-être à visée non thérapeutique

PIETRAPOLIS
IMMOBILIER



Edwige FAUGERAS
06 20 43 03 36

Estimation - Vente

e.faugeras@pietrapolis.fr
rue de l'église - 21410 PRÂLON

Un Grain
Ateliers SuCré
gourmands à domicile



Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.ungrainsucre.com

  • 06.72.34.00.76 • ungrainsucre@gmail.com

Particuliers - Associations - Professionnels 21410 Malain

Artisan Couvreur
Neuf ♦ Rénovation ♦ Entretien
Tous types de couvertures
Tuiles ♦ Ardoises...
Zinguerie
Cuivre ♦ Zinc ♦ Inox...



**ROZE
NICOLAS**
COUVERTURE-ZINGUERIE

21410 MÂLAIN 09 50 18 53 94
www.couverture-zinguerie-roze.com ♦ ♦ ♦
06 24 16 45 71

Marché de Noël
14 décembre 2024, 11h-20h
Esplanade et salle des fêtes, Mâlain

Voeux de la municipalité
11 janvier 2025 à 18h
Salle des fêtes, Mâlain

Tartiflette et soirée dansante de l'UFCO
samedi 1^{er} février
Salle des fêtes, Mâlain

Festi'Valouche
7, 8 et 9 mars 2025
Salle des fêtes, Mâlain

Carnaval (page 25)
samedi 22 mars 2025
Salle des fêtes, Mâlain

Vide grenier du Foyer Rural
18 mai 2025
Salle des fêtes, Mâlain

Foire des sorcières
7 et 8 juin 2025
Salle des fêtes, Mâlain

Bruno LACHICHE

Vente,
Entretien, SAV
adoucisseur d'eau
toutes marques,
piscine privée

54 bis rue Boudrot
21410 MALAIN
Tél. 03 80 23 62 80
Port. 06 28 04 82 18
E-mail : bruno.lachiche@dbmail.com



Notre château enfin réunifié !

En 1422, deux sœurs ennemies décident de couper le château de Mâlain en deux... 602 ans plus tard, après plusieurs années d'un partenariat, d'un dialogue constant entre le GAM, la Communauté de Communes et la commune de Mâlain, décision a été prise de réunifier la partie appartenant à la commune et la partie appartenant au GAM. Un château unifié qui retrouve toute son entièreté, choyé par des partenaires qui savent unir leurs forces dans le respect de l'histoire et du lieu.

Ce qu'est redevenu le château aujourd'hui est le résultat d'un investissement colossal du GAM. Les partenaires actuels en sont profondément conscients et souhaitent poursuivre cette étroite collaboration.

Cet acte fort résulte de notre volonté d'assurer la pérennité du château en réunifiant les parcelles, afin que l'entièreté du site reste dans le domaine public.

Cette réunification simplifiera également la gestion du site et des responsabilités.

Le GAM continuera d'être associé à la vie du château, à travers une nouvelle convention et la participation au groupe de travail « Mairie-CCOM-GAM-Sorcières »

Ce château n'est pas et ne sera jamais une contrainte ou une charge, mais il restera une richesse et une chance. Il contribue à faire rayonner notre territoire.

Le GAM nous lègue un bien essentiel, un trésor que nous partageons en héritage et que nous avons à cœur de protéger, valoriser et animer. Notre château peut être un facteur de cohésion sociale et il constitue un élément de transmission entre les générations. C'est également un facteur d'attractivité pour l'économie locale. Il nous offre également un cadre de vie de qualité.

602 ans après la scission, nous sommes les acteurs d'un moment historique. L'année 2024 restera gravée dans l'histoire de ce lieu d'exception, qui constitue le symbole et l'identité de Mâlain et de la communauté de communes.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cette décision historique. Merci à tous les bénévoles successifs du GAM qui, depuis les années 70, ont donné de leur temps et de leur cœur.

Nous continuerons à travailler main dans la main car le château de Mâlain a encore de belles années devant lui et, nous l'espérons, des siècles d'histoire à écrire.

Merci pour ce qui sera construit ensemble demain.

Nicolas BENETON

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

LUNDI : 10h – 12h / 16h – 18h

MARDI : 10h – 12h

MERCREDI : Fermé

JEUDI : 10h – 12h / 16h – 18h

VENDREDI : 10h – 12h / 16h – 18h



SUPER U

SOMBERNON

AVENUE DE LA BRENNÉ - 21540 SOMBERNON
TÉL. 03 80 33 32 04 - FAX : 03 80 33 35 17



Entreprise
Frédéric
Cruet

entretien des jardins

agrément
services à
la personne

SARL
Services à la Nature
élagage respectueux
abattage
création

06 06 74 47 17
26 rue Gaudot 21410 Mâlain



COUVERTURE - ZINGUERIE

Christophe BORDE

6 rue de la Poste
21410 MALAIN

Tél / Fax : 03 80 49 74 39 - GSM : 06 76 18 15 02

Le PIZZAIOLOGUE

le spécialiste de la pizza à emporter

Egalement fait maison :
Nems, rouleaux de printemps

depuis
10 ans
sur Mâlain

Tous les vendredis à Mâlain à partir de 18h
Entre l'église et la Mairie

☎ 06 83 00 43 30

→ État Civil

Naissances



KOSINSKI Maël, 13 septembre 2024

CENDRIER Lucy, 21 septembre 2024

ORIOLE BARBE Charlie, 1er novembre 2024

Mariages



LEPETIT Yoann et GRIVOT Natacha,
6 juillet 2024

SAINT-JEAN VITUS DISCH Benjamin
et HOYER Annick,
9 novembre 2024

Décès



BRAYE Juliette, 13 août 2024

MENETRIER Marcelle, 21 octobre 2024

PAXION Alain, 12 novembre 2024



1er juillet 2024

Étaient présents : Mme Luana ARGOLAS - Mme Cécile BAILLARGEAULT - M. Nicolas BENETON - Mme Cerise BLOUIN - M. Pascal CHAUVENET - M. Guillaume COLIN - Mme Françoise DUSSET - Mme Jasmine FEDOR - M. Loïc JUPILLE - M. Alexandre LACROIX - M. Arnault LEMAIRE - M. Cédric SELLENET - Mme Bérénice TOUTANT

Absents excusés : Mme Claire SALOMON (procuration à Cerise BLOUIN) - Mme Amélie SICAUD (procuration à Arnault LEMAIRE)

1 – AJOUT DE DÉLIBÉRATION

Modification du temps de travail du poste d'ATSEM

Le conseil municipal est d'accord pour ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

2 – DROIT DE PRÉEMPTION

Lors du précédent conseil municipal, il avait été évoqué le souhait d'étudier la faisabilité d'achat d'une propriété à Mâlain qui permettrait la mise en place de plusieurs projets portés par la commune depuis plusieurs années.

L'estimation du coût des travaux (environ 600.000 euros TTC) ainsi que les nombreux autres projets en cours ne permettent pas à la commune de se positionner. Le conseil municipal, après en avoir délibéré (13 voix « pour » et 1 « abstention »), décide que la commune n'exercera donc pas son droit de préemption sur ces biens.

3 – DEVIS BORNAGE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE A270 EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°5

Dans le cadre de la procédure d'expropriation de l'emplacement réservé n°15, un devis a été demandé au Cabinet de Géomètres GIEN PINOT de Dijon, afin d'établir un plan de division et un DMPC (Document Modificatif du Parcellaire Cadastral) sur une partie de la parcelle A270.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, retient l'offre proposée de 1 374.00 € TTC et valide ce devis à l'unanimité.

4 – RÉVISION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le IV de l'article L5210-11

Considérant l'avis favorable en date du 16/11/2023 de la commission départementale de coopération intercommunale, à la majorité de ses membres, pour la révision du schéma départemental de coopération intercommunale ;

Considérant la présentation par M. le Préfet en date du 24/04/2024 à la commission départementale de coopération intercommunale, d'un nouveau projet de schéma départemental de coopération intercommunale;

Vu le courrier de M. le Préfet de la Côte d'Or reçu le 30 Mai 2024 sollicitant l'avis de la commune sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale ;

Outre le bilan des évolutions de syndicats depuis 2020, que ce soit en termes de création/dissolution ou de transferts de compétences, le projet de schéma révisé aborde l'exercice des compétences eau potable et assainissement ainsi que la relance de la création de communes nouvelles.

Notre territoire est donc concerné dans ce projet de schéma par le projet de création d'un syndicat de production, de traitement et de distribution jusqu'aux réservoirs de tête des réseaux d'eau potable à partir du réservoir de Grosbois-en-Montagne. L'approbation de ce schéma révisé permettait la création de ce syndicat mixte ouvert composé de la CC Ouche et Montagne, du SESAM, du SIEAVS, du SI de Thoisy-le-Désert et de la commune de Pouilly-en-Auxois.

Ce sujet a été exposé à plusieurs reprises en conseil communautaire compte-tenu de l'intérêt fort qu'il représente pour notre territoire afin de sécuriser l'alimentation en eau potable des 32 communes de la CC Ouche et Montagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de schéma départemental de coopération intercommunale ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités utiles afférentes à la bonne exécution de cette délibération.

5 – BIENS SANS MAITRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-2,

Vu le code civil, et notamment son article 713,



M. le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le propriétaire des immeubles D409 et D410 est décédé le 31 décembre 1983 (décès depuis plus de trente ans).

Il indique que ce bien fait donc partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Ces biens reviennent donc de plein droit à la commune si elle n'y renonce pas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées et d'acquérir les immeubles en question.

6 – TRAVAUX ONF

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214.5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

1) APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Parcelle	Année prévue dans le document de gestion	Type Coupe	Surface à Désigner (ha)
7c	2025	4 ^{ème} éclaircie	2.28ha
8	2025	1 ^{ère} éclaircie	6.03ha
9	2025	1 ^{ère} éclaircie	3.44ha
16d	2025	1 ^{ère} éclaircie	0.65ha

2) INFORME le Préfet de Région des motifs (art.L 214-5 du CF) de sa décision à reporter ou supprimer les coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'exercice 2025 :

Suppression du passage en coupe pour la parcelle :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Justification
6d	3.55	3 ^{ème} éclaircie	Deuxième éclaircie réalisée en 2023

3) Orientations de mise en marché

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune de Mâlain accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

Oui Non

Parcelles	Produits	Bois façonnés		
		Contrat d'appro	Vente simple	Délivrance
7-8-9-16	Bois d'œuvre	<input checked="" type="checkbox"/>		

4) Modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
Mâlain p7-8-9-16		<input checked="" type="checkbox"/>

(1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, le Propriétaire se charge, conformément à l'article L.214-11 du code forestier, de l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement) soit en Régie, soit en faisant appel à une ou plusieurs ETF. Il a la possibilité de confier à l'ONF une prestation d'assistance technique à donneur d'ordres.

(2) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de Bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement...).

La présente délibération sera transmise à l'ONF

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.



7 – CESSION CHATEAU DE MALAIN GAM

Depuis 40 ans, le GAM (Groupe Archéologique du Mesmontois) œuvre pour faire renaître et restaurer le château de Mâlain. Jusqu'à présent, il était propriétaire de la partie basse qu'il a décidé de vendre, à l'euro symbolique, à la commune (déjà propriétaire de la quasi-totalité du bâti). Cette «réunification» permettra de simplifier la gestion du site et surtout d'assurer la pérennité de ce lieu d'exception, qui constitue le symbole et l'identité du village.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'achat à l'euro symbolique des parcelles du château appartenant au GAM ET autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous documents relatifs au dossier.

8 – CONVENTION UFCO/COMMUNE DE MALAIN

Le conseil municipal accepte de renouveler la convention UFCO/Commune de MALAIN à l'identique de la précédente pour une durée d'un an. En effet la convention initiale a été signée en octobre pour finir en juillet, elle ne permet donc pas de chiffrer exactement les frais engagés par la mairie sur une année entière.

9 – SUBVENTIONS

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'octroyer une subvention à 2 associations qui participent depuis 2 ans à La Belle Journée sans être indemnisées. Il s'agit de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et le Centre ATHENA, le Conseil propose un montant de 200 euros chacune qui est validé à l'unanimité.

10 – TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE la modification du temps de travail du poste d'ATSEM de 31h00 à 33h00.

11 – QUESTIONS DIVERSES

*AFUP : La procédure a été relancée nous attendons un retour de la Préfecture.

* Construction illégale : Le Tribunal administratif a rejeté la demande de la commune, le Conseil décide de poursuivre la procédure.

09 septembre 2024

Etaient présents : Mme Cécile BAILLARGEAULT - M. Nicolas BENETON - Mme Cerise BLOUIN - M. Pascal CHAUVENET - M. Guillaume COLIN - Mme Françoise DUSSET - Mme Jasmine FEDOR - M Loïc JUPILLE - M. Alexandre LACROIX - M. Arnault LEMAIRE - M. Cédric SELLENET - Mme Amélie SICAUD - Mme Bérénice TOUTANT

Absents excusés : Mme Luana ARGIOLAS (procuration Alexandre LACROIX) - Mme Claire SALOMON (procuration à Cerise BLOUIN)

1 – PARTICIPATION SCIC FERMENTS COMMUNS

Lors du précédent conseil municipal, il avait été évoqué le souhait d'étudier la faisabilité d'achat d'une propriété à Mâlain au 17 rue du Pont qui permettrait la mise en place de plusieurs projets portés par la commune depuis plusieurs années mais l'estimation du coût des travaux ne permettaient pas à la commune de se positionner.

Cette propriété a été rachetée par la SCIC FERMENTS COMMUNS de Mâlain, des représentants de cette association sont présents en ce début de séance afin d'apporter des explications sur leur fonctionnement et répondre aux questions des élus.

En effet certains de leurs projets sont assez proches de ceux de la commune, c'est pourquoi, le conseil municipal, après en avoir délibéré (11 voix « pour » ; 2 voix « contre » et 2 « abstentions »), accepte que la commune devienne associée de cette coopérative en souscrivant la somme de 500 euros.

Un groupe d'échange avec la SCIC a été créé avec BAILLARGEAULT Cécile, COLIN Guillaume, LACROIX Alexandre, LEMAIRE Arnault, SICAUD Amélie, TOUTANT Bérénice.

2 – DEMANDE SUBVENTION CHEMIN SOUS STATION

Suite à l'orage survenu le 14 août 2024, le Chemin de la Sous station menant au tunnel SNCF a été bien endommagé, la commune s'est renseignée auprès de la Préfecture pour faire une demande de subvention.

La réfection partielle de ce chemin a été prise en charge par la SNCF, celle-ci ayant des travaux très importants, l'utilisation de ce chemin était assez urgente.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité a décidé de ne pas poursuivre la demande de subvention.



3 – REVALORISATION RODP

Conformément à la présentation réalisée lors du Comité Syndical du 20 juin 2024, suite à la parution du Décret n°2023-797 du 18 août 2023, le plafond relatif à la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux concernant des ouvrages des réseaux de transport et de distribution tant dans le domaine de l'électricité que celui du gaz a été modifié.

Le plafond de la RODP dite « provisoire » peut être passé de 10 % à 20 % du montant de la RODP « classique » perçue par notre collectivité.

Concrètement cette modification réglementaire nécessite la prise d'une nouvelle délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide :

D'ADOPTER la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

D'APPLIQUER le mode de calcul fixé par la CGCT, en précisant que celui-ci s'appliquera au plafond autorisé pour ces redevances par la réglementation en vigueur au jour de l'éligibilité de la perception de ces dernières.

4 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Participation en santé et prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique (anciennement les lois 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Selon les dispositions des articles L.827-1, L.827-2, L.827-3 du Code général de la fonction publique (anciennement l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

*Dans le domaine de la santé, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Le montant MENSUEL de la participation est fixé à 40 € par agent selon conditions (horaires, interco...)

*Dans le domaine de la prévoyance, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Le montant MENSUEL de la participation est fixé à 7 € par agent selon conditions (horaires, interco...).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité valide ces montants.

5 – DM CHAUFFERIE

Monsieur le Maire explique que nous avons reçu un mail de la trésorerie nous disant que les subventions reçues inscrites au c/1318 doivent être amorties sur la même durée que le bien amortissable financé.

Sur le budget chaufferie, les biens inscrits aux c/2138 et c/2153 sont amortis sur 30 ans, les subventions seront donc amorties sur 30 ans : notre fiche inventaire de subvention CHAUFFERIE BOIS est bien inscrite sur cette durée. En revanche, il convient de rectifier notre fiche CHAUDIERE en portant une durée de 30 ans au lieu de 10 ans.

Depuis 2015, la reprise globale de ces 2 subventions a été faite pour 105 283,16 €. Elle aurait dû être faite pour 46 422,00 € (4 642,20 x 10 annuités) et 23 519,70 € (2 351,97 x 10 annuités), soit un total de 69 941,70 €.

La différence à régulariser au c/13918 est donc de 105 283,16 € - 69 941,70 € = 35 341,46 €.

Après avoir ouvert les crédits budgétaires 2024 par DM, il faut émettre un mandat d'ordre budgétaire au c/673-042 et un titre

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide cette décision modificative :



INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
2151 (21) : Installations complexes spécialisées	35 341,46	13918 (040) : Autres	35 341,46
Total dépenses :	35 341,46	Total recettes :	35 341,46

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
6068 (011) : Autres matières et fournitures	-35 341,46		
673 (042) : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	35 341,46		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

6 – EXONÉRATION DES PÉNALITÉS À CERTAINS TITULAIRES DU MARCHÉ RÉHABILITATION DE LA MAIRIE - CRÉATION DE 4 CLASSES ÉLÉMENTAIRES - RÉHABILITATION LOGEMENT TYPE 3

Les travaux de réhabilitation de la mairie, création de 4 classes élémentaires, réhabilitation d'un logement type 3 ont donné lieu à la passation d'un marché (11 lots) notifié le 25 septembre 2020 à 11 entreprises avec une durée d'exécution des travaux de 10 mois à compter de la date de notification du marché.

Concomitamment à la notification du marché, les 11 ordres de service ont fixé la date de démarrage des travaux le 9 octobre 2020. Une fin de travaux était prévue 10 mois plus tard.

Il convient de rappeler que conformément à l'article 4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, des pénalités de retard sont automatiquement comptabilisées en cas de retard sur le délai mentionné dans l'acte d'engagement.

La commune a la possibilité de renoncer, partiellement ou totalement, aux pénalités de retard dues par les titulaires sous la réserve toutefois que cet abandon de créance ne puisse être assimilé à un avantage injustifié.

La situation sanitaire a retardé les travaux, les réunions de chantier, levées de réserve et donc la réception des prestations des entreprises.

Néanmoins, après la crise sanitaire, il apparaît que le retard a persisté mais relève de la responsabilité d'une seule entreprise.

Il serait dans ces conditions inéquitable et non conforme à l'esprit des dispositions contractuelles prévoyant une pénalisation du retard pris par les entreprises dans l'exécution du marché, d'appliquer des pénalités de retard à toutes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

* DECIDE de RENONCER totalement à l'application des pénalités de retard dans le cadre du marché aux entreprises suivantes :

- LOT 1 : Démolition – Maçonnerie – VRD : Entreprise ROMERO
- LOT 2 : Charpente-Bardage-couverture-Etanchéité : Entreprise CHARPENTIER DE L'OUICHE
- LOT 3 : Menuiseries extérieures Bois-Alu métallerie : Entreprise DONOLO FRERES
- LOT 5 : Menuiseries intérieures bois : Entreprise PACOTTE ET MIGNOTTE
- LOT 7 : Revêtements de sols : Entreprise TACHIN
- LOT 8 : Plafonds suspendus : Entreprise C2P
- LOT 9 : Chauffage-ventilation-plomberie : Entreprise UTB
- LOT 10 : Electricité : Entreprise SONELEC
- LOT 11 : Désamiantage : Entreprise DEVARRENNES

* DECIDE d'APPLIQUER des pénalités de retard dans le cadre du marché à l'entreprise suivante :

- LOT 4 : Plâtrerie : Entreprise BLONGLET
- LOT 6 : Peinture revêtements muraux : Entreprise BONGLET

7 – QUESTIONS DIVERSES

*GAM : Lors de l'AGE du 7 septembre 2024 les adhérents du GAM ont approuvé le projet de cession du Château à l'euro symbolique par le GAM à la commune de Malain des parcelles 0A0020, 0A0039, 0A1827 et 0A1828

La future convention qui lie la commune et la GAM est en cours de travail.



12 novembre 2024

Étaient présents : Mme Luana ARGOLAS - Mme Cécile BAILLARGEAULT - M. Nicolas BENETON — Mme Cerise BLOUIN - M. Pascal CHAUVENET – M. Guillaume COLIN — Mme Françoise DUSSET - Mme Jasmine FEDOR — M. Arnault LEMAIRE - M. Cédric SELLENET - Mme Bérénice TOUTANT

Absents excusés : M Loïc JUPILLE (procuration à Cédric SELLENET) - M. Alexandre LACROIX (procuration à Arnault LEMAIRE) - Mme Claire SALOMON - Mme Amélie SICAUD (procuration à Bérénice TOUTANT)

1 – DÉCISION DE NE PAS SOUMETTRE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLU À ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Il est rappelé que la Commune est couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 01/02/2012. Par arrêté en date du 07/03/2024, M. le Maire a prescrit une modification simplifiée n°3 du PLU en vue de permettre :

Permettre, en continuité avec le STECAL NI existant au titre du PLU, le développement des équipements liés à la « foire des sorcières », laquelle constitue un événement bisannuel très fréquenté au sein de la commune. En effet des besoins en termes d'aménagements et de constructions aux abords du château de Mâlain ont été mis en évidence de manière de plus en plus prégnante depuis quelques années. Toutefois ces dits aménagements et constructions sont impossibles en l'état au regard du classement en zone N au PLU actuel, ce qui contraint fortement l'organisation des festivités. Ainsi, sans remettre en cause le parti d'urbanisme du PLU actuel, visant notamment à assurer la préservation des abords du château, il serait opportun d'étendre le secteur NL du PLU actuel (« secteur naturel dédié aux activités de loisirs ») vers le sud.

Prendre en compte la nécessité de pouvoir réaliser un bâtiment de stockage sur le site de la plateforme de tri sélectif pour répondre aux besoins des services municipaux. Le site accueil déjà quelques équipements et présente une surface déjà artificialisée permettant de prendre en compte et traduire les objectifs de modération de la consommation de l'espace.

Permettre le développement de l'activité agricole, et notamment d'une activité de maraîchage via la possibilité de pouvoir réaliser les équipements associés (serre et bassin de rétention)

Conformément au Code de l'Urbanisme, la procédure a fait l'objet d'une demande de cas par cas et l'autorité environnementale a été saisie pour avis conforme par la Commune. Par décision en date du 22/09/2024, la MRAe a rendu un avis tacite réputé favorable à l'auto évaluation faite au moment de la saisine, laquelle mettait en avant la nécessité de ne pas réaliser une évaluation environnementale.

Suite à l'avis tacite de l'autorité environnementale, M. le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer ou non sur la nécessité de réaliser une évaluation environnementale compte-tenu de l'objet de la modification et de l'absence d'incidence mise en avant dans le cadre de la demande de cas par cas.

Vu l'ordonnance 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du Code de l'urbanisme ;

Vu la loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27/11/2019 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 et suivants, R.153-21, R.104-33 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 01/02/2012 ; Vu l'arrêté de M. le Maire en date du 07/03/2024 prescrivant la modification simplifiée n°3 ;

Vu la délibération en date du 18/03/2024 encadrant les modalités de la mise à disposition ;

Vu l'avis tacite de la MRAe en date du 22/09/2024 lequel décide de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale conformément au dossier de demande de cas par cas déposé par la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal délibère et :

DÉCIDE de ne pas réaliser une évaluation environnementale conformément à l'avis tacite de l'autorité environnementale considérant que la procédure engagée n'est pas susceptible d'entraîner des impacts notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement

RAPPELLE que l'avis tacite de l'autorité environnementale doit être consultable sur le site internet de la MRAe et a été joint au dossier de mise à disposition.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et que mention de



cet affichage sera publiée dans un journal d'annonces légales

2 – CONVENTION GAM/COMMUNE DE MÂLAIN MISE À DISPOSITION DU CHATEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE les termes du projet de convention à établir entre la Commune de Mâlain et le Groupe Archéologique du Mesmontois (GAM)

- AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre (convention jointe à la présente).

3 – CONVENTION DÉNEIGEMENT ET SALAGE ALEXANDRE NOIROT/COMMUNE DE MÂLAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE les termes du projet de convention à établir entre la Commune de Mâlain et Monsieur Alexandre NOIROT pour les prestations de déneigement et/ou salage des voies communales, aux conditions suivantes :

- Indemnité de 50€ H.T./heure d'intervention

- Indemnité forfaitaire annuelle d'astreinte de 500€ H.T. ;

- AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre (convention jointe à la présente).

4 – CONVENTION ARTKARAVANE/COMMUNE DE MÂLAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE que la commune de Mâlain s'engage à accueillir le dispositif ArtKaravane les 11, 13 et 14 mars 2025 dans les locaux municipaux. La commune s'engage à verser la somme de 1260 € pour 2 journées et demi-journée d'intervention ainsi que la soirée tout public.

- AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre (convention jointe à la présente).

5 – DEMANDE DE SUBVENTION AMIS DE LA BDP POUR LA BIBLIOTHÈQUE DE MÂLAIN

Monsieur le Maire présente le projet des Responsables de la Bibliothèque de renouveler progressivement certaines catégories d'ouvrages. Cette opération est nécessaire pour maintenir une offre documentaire attrayante et actualisée, qui réponde aux besoins du public. Elle nécessite des dépenses supplémentaires.

Monsieur le Maire informe que l'Association des Amis de la BDP propose aux communes dotées d'une bibliothèque dont le budget annuel d'acquisition atteint 1.5€/habitant, une aide à la constitution de fonds.

Dépense subventionnée à hauteur de 60 %, subvention plafonnée à 900 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- DE VALIDER ce projet,

- D'ACQUERIR des ouvrages à hauteur de : 883.80 € TTC

- DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Association des Amis de BDP à hauteur de 530.28 € TTC.

6 – DEMANDE DE SUBVENTION DU FSE DU COLLEGE DE SOMBERNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

VOTE la subvention allouée à l'association (article 65748) pour 2024 comme suit :

DÉSIGNATION	VOTE DU CONSEIL
FSE Collège de Sombernon	200 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget primitif 2024.

7 – DÉSIGNATION D'UN AGENT COORDINATEUR ET RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT 2025

Pour les besoins du recensement 2025, la commune à l'obligation de nommer un agent coordonnateur et agents recenseurs.

Sophie GALLAND Secrétaire Générale de mairie est nommée agent coordonnateur et agent recenseur, Maëva PETERLINI est nommée agent recenseur pour la période du 7 janvier au 15 février 2025.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision.

8 – AMÉNAGEMENT RUE MAURICE BÉNÉ ET ABORDS MÂLAIN - DEMANDE DE SUBVENTIONS

La commune de Mâlain a lancé une mission de maîtrise d'œuvre complète pour le réaménagement de la rue Maurice Béné et ses abords et une consultation auprès de paysagistes concepteurs a donc été diffusée. Le 30 avril 2024, les paysagistes MAYOT et TOUSSAINT de Dijon ont été retenus, leurs honoraires s'élèvent à 57 600 euros HT.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après avoir apporté quelques modifications qui seront transmises au maître d'œuvre

APPROUVE le projet d'aménagement de la rue Maurice Béné à Mâlain et de ses abords pour un montant de 755 004.60 € HT ainsi que les honoraires du maître d'œuvre MAYOT et TOUSSAINT d'un montant de 57 600 € HT

- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, Plan Marshall – Contrat Grands Projets Côte d'Or,

- SOLLICITE le Pays Auxois Morvan au titre du « Contrat de Territoire – CRBFC »,

CHARGE le Maire d'obtenir d'autres subventions adéquates (agence de l'eau...)

DEFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
CD21	Sollicitée	812 604.60 € HT	30 %	243 781.38 €
Contrat de Territoire CRBFC	Sollicitée	812 604.60 € HT	30%	243 781.38 €
Autofinancement et/ou emprunt			40 %	406 302.30 €

PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,

S'ENGAGE à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,

ATTESTE de la propriété communale de la rue Maurice Béné et ses abords.

9 – REMPLACEMENT FRIGOS ET CONGÉLATEURS À LA SALLE DES FÊTES DE MÂLAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- RETIENT les deux devis de l'entreprise L4M à LA ROCHE EN BRENIL d'un montant de 1 056 € TTC et de 2 847.60 € TTC, pour le remplacement de frigos et congélateurs à la salle des fêtes de MALAIN.

- AUTORISE le Maire à signer les devis.

10 - REMBOURSEMENT DE FRAIS

Cécile BAILLARGEAULT n'a pas participé au vote de cette délibération.

Lors de la sortie à Dole du Club de Lecture de la bibliothèque de Mâlain Cécile a engagé des frais d'absence d'un montant de 90.03 €.

Le Maire propose que les frais engagés soient remboursés à Cécile BAILLARGEAULT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE de rembourser la somme de 90.03 €uros à Cécile BAILLARGEAULT.

11 - QUESTIONS DIVERSES

-Budget participatif : M le Maire présente le principe. Il permettra aux Mâlinois de proposer puis choisir des projets d'intérêt général pour la commune grâce à une enveloppe financière fixée à 5 000 €.

-Devis chauffage vestiaire de foot : le conseil s'interroge sur l'opportunité de changer l'ensemble des radiateurs. Cet investissement n'ayant pas été budgétisé, la décision est reportée.

- Ecole de musique de Somberton : le conseil est informé des difficultés financières rencontrées par l'école de musique.

- Eclairage public : il y a un décalage entre les quartiers dû à la présence de différents types d'horloge. La société de maintenance en est informée. En raison de la mise en route de l'éclairage très tôt le matin (5h30) correspondant au premier train, le conseil décide d'arrêter l'éclairage à 22h00, afin de garder la même amplitude et limiter l'augmentation des coûts financiers.

- Les vœux de la municipalité auront lieu le 11 janvier.



Zone urbanisable derrière la mairie

La création d'une association foncière des différents propriétaires avait été mise en attente en raison du veto de la préfecture justifié par les besoins en eau. La communauté de communes, qui a la compétence eau potable, a réalisé de nombreux travaux sur le réseau ce qui a permis de limiter les fuites et par conséquent a provoqué une baisse de la consommation globale d'eau. Nous espérons le feu vert de la préfecture pour bientôt.

Révision simplifiée du PLU

Cette révision est destinée à accueillir une activité maraîchère ainsi que des équipements nécessaires au stockage de matériel des Sorcières et l'accueil de la foire. Elle a débuté en début d'année. L'enquête publique a eu lieu en novembre et l'arrêté sera pris mi décembre.

C'est une démarche assez lourde et chronophage qui répond à des injonctions administratives successives. Merci à notre secrétaire de mairie pour ce travail de l'ombre qui comme beaucoup de dossiers nécessite un travail expert.

Rue Béné

Suite à l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre, nous avons retenu l'agence de paysagistes Mayot-Toussaint. Elle nous a proposé un projet conforme à nos attentes et à l'étude préalable réalisée l'année dernière. L'aménagement concerne le parvis de la mairie, la rue Bene et le parvis de l'église. Les travaux s'élèvent à 970 000 €, ce qui est beaucoup plus que les premières estimations.

Les travaux de voirie sont indispensables dans notre village mais très paradoxalement se sont les moins bien subventionnés. Nous n'avons pas les capacités financières pour payer des travaux d'un tel montant. Nous allons devoir renoncer à certains aspects du projet, vendre un terrain et peut-être avoir recours à un emprunt.

Les demandes de subventions sont en cours. Il nous faut à présent attendre les retours des différentes sollicitations afin de prendre les décisions en toute connaissance.

Il va nous falloir attendre encore plusieurs mois.

Travaux de voirie

Nous avons poursuivi notre programme de rénovation des rues. Nous avons canalisé l'eau pluviales en bas de la rue de la Gare pour l'empêcher de se déverser dans le chemin de la combe Genevaux. La rue d'Aval a été reprofilée et regoudronnée en octobre. Les accotements des rues de Sercey et Boudrot ont été refaits en novembre. Ce sont près de 150 000 € dépensés cette année pour la voirie, soit près de la moitié de notre budget annuel de fonctionnement.

Des études destinées à faire ralentir la circulation à l'entrée du village au niveau du vestiaire de foot, ainsi qu'une matérialisation des virages de la rue de Savigny sont en cours par le conseil départemental à notre demande.

Intempéries

Les fortes pluies provoquées par l'orage de la nuit du 13 au 14 août ont engendré des dégâts importants chez quelques uns d'entre vous. Notre voirie a encore bien souffert, surtout nos chemins. Certains, refaits il y a deux ans, sont dans le même état qu'avant les travaux.

Celui qui a le plus souffert a été celui qui longe notre ruisseau et aboutit à la sous station de la SNCF et au tunnel de Blaisy bas.

La SNCF ayant besoin de cet axe pour réaliser des travaux sur ses voies à pris en charge des travaux d'urgence.

Le coût pour remettre en état correctement le chemin est de l'ordre de 200 000 €, somme que nous ne pouvons pas trouver actuellement sauf à renoncer aux travaux de la rue Bene.

Cette voie n'est pas classée comme voirie communale, nous n'avons donc pas obligation légale de l'entretenir. C'est aux riverains de le faire. Or, cette voie ne dessert quasiment que des ouvrages et terrains de la SNCF. Nous subissons une forte pression de la préfecture pour réaliser quand même les travaux. Nous espérons pouvoir résister !

Repas de l'amitié

Après notre repas cabaret extériorisé à l'Odysseo, nous reprendrons cette année nos quartiers avec notre traditionnel repas à la salle des fêtes. Si vous avez plus de 65 ans, rendez-vous le 30 mars. Nous vous ferons parvenir un bulletin d'inscription en temps voulu.



Recensement de la population

Tous les 5 ans, nous devons vous recenser. 2025 est notre année !

Les données collectées nous permettent de mieux vous connaître et adapter nos politiques mais c'est aussi le moyen pour l'État de définir les moyens de fonctionnement qu'il nous attribuera les 5 prochaines années. Il est donc important de n'oublier personne afin de ne pas être lésés lors des prochaines dotations.

Vous recevrez courant janvier un document explicatif dans votre boîte aux lettres. Nous vous incitons à vous recenser en ligne, la démarche est rapide. Dès que vous avez recensé votre famille, nous recevrons une notification. Si vous ne faites pas cette démarche en ligne en temps voulu, un de nos 2 agents recenseurs viendra à votre domicile pour vous recenser. Nos agents sont Sophie GALLAND, notre secrétaire et Maëva PETERLINI, lycéenne habitant Mâlain.

Cimetière

La procédure de reprise des tombes abandonnées débutée en 2020 se poursuit. 27 tombes reconnues abandonnées et en mauvais état ont été relevées. Les restes des défunts ont été à nouveau inhumés dans l'ossuaire municipal.

Le coût financier est important (c'est environ 1000 € par tombe relevée) mais la démarche est nécessaire pour conserver au cimetière un aspect agréable et sécurisé. Beaucoup de tombes abandonnées ont toutefois été conservées car elles restent en bon état et participent à la valeur patrimoniale du cimetière.

Une partie du cimetière n'a pas encore été traitée. Elle est située entre l'entrée principale et l'entrée par le parking. Les arrêtés d'abandon des sépultures situées dans cette zone seront pris l'année prochaine.

Ecole maternelle

Quelque peu délaissée pendant la construction de l'école élémentaire, le SIVOS a lancé des travaux de rénovation importants à l'école maternelle. La cour de l'école a été agrandie en intégrant une partie végétalisée et sécurisée avec la pose de barrières normées.

Les toilettes ont été entièrement rénovées, ainsi que le système d'éclairage de la partie la plus ancienne.

Nous remercions notre agent communal qui a passé de nombreux jours pour finaliser plusieurs travaux et nous a permis de substantielles économies.

Nouveau : budget participatif

Habitants de Mâlain, vous avez un projet pour la commune ? C'est le moment ! La mairie souhaite renforcer la participation citoyenne et encourager les initiatives et la créativité locale en mettant en place un budget participatif.

Qu'est-ce que c'est ? Une initiative démocratique qui permet à tous les habitants, sans distinction d'âge, de proposer et de choisir des projets d'intérêt général pour améliorer leur cadre de vie.

Doté d'une enveloppe annuelle de 5 000 € dès 2025, ce dispositif vise à renforcer la participation citoyenne et à encourager la créativité locale.

Quels types de projets ? Les projets soumis doivent être réalisables sur le territoire communal, relever des compétences de la commune et répondre à des objectifs collectifs tels que le lien social, la solidarité ou la préservation de l'environnement.

Comment ça fonctionne ? Chaque habitant ou groupe d'habitants peut proposer une idée novatrice ou pratique, puis voter pour les projets qu'il souhaite voir se concrétiser.

Après des phases de sélections et d'études, le ou les projets lauréats seront réalisés par la commune, en collaboration avec leurs porteurs.

Ce projet invite chaque Mâlois à devenir acteur du développement de sa commune !

Nous vous en dirons plus lors des vœux et lancerons la plateforme pour le dépôt des projets dans la foulée.

Arrêté de catastrophe naturelle.

L'Etat a reconnu l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène «inondations et coulées de boue» consécutifs aux orages des 13 et 14 août. Si vous êtes concernés par des sinistres imputables à cette catastrophe naturelle, vous avez 30 jours à compter de l'arrêté pris en date du 3 décembre pour le déclarer à votre assurance.



Déjà 2 ans et demi !

Le lancement, c'était en mai 2022 : donc déjà 2 ans et demi que notre groupe s'active le mardi !

Nous attendons notre 5ème jeune en service civique pour accompagner le groupe et rendre visite à quelques Mâinois.

Quel a été notre programme depuis mai ?

- 11 juin : balade dans une combe à la Cude sur un sentier inconnu de toutes ... sauf moi
- 25 juin : découverte du fort à Saint-Apollinaire puis du jardin japonais à Dijon
- 9 juillet : déjeuner pour remercier Thibault au restaurant « Côté Green » du golf de la Chassagne
- 3 septembre : reprise après la pause estivale avec une promenade à Sainte-Marie
- 17 septembre : visite de la Maison des outils d'autrefois à Civry-en-Montagne avec un guide passionné. Présentation d'objets de la vie domestique et des métiers d'autrefois, machine à sabots, four à pain, collections de véhicules anciens (vélos, solex, mobylettes, motos, voitures ...), reconstitution d'une école, d'un café, d'un salon de coiffure ...
- 1er et 15 octobre : météo défavorable, donc jeux dans la petite salle
- 29 octobre : promenade sur le sentier des Roches d'Orgères à Fleurey-sur-Ouche
- 12 novembre : petite balade locale, puis jeux dans la petite salle
- 3 décembre : à Arnay-le-Duc, visite guidée du musée de la Lime puis marché de Noël à la maison des arts de la Table.



Depuis le 29 octobre, une partie du groupe s'est inscrite à 4 sessions d'ateliers numériques proposées gratuitement par la Poste avec un animateur jusqu'au 26 novembre.

Pendant l'hiver, nous ferons de nouvelles visites dans notre belle région !

Si le cœur vous en dit, vous êtes toujours les bienvenus pour rejoindre notre groupe !

Cécile BAILLARGEAULT



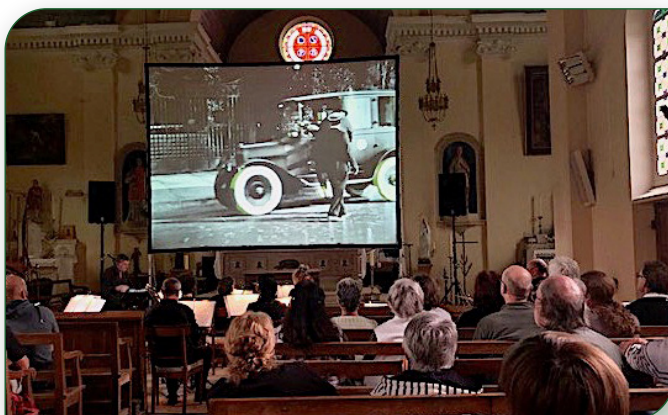
JUILLET : Soir de marché



JUILLET : Festivités du 14 juillet «Beach party»



JUILLET : Spectacle « Arthur » !



SEPTEMBRE : Ciné-concert



OCTOBRE : Live in Mâlain



OCTOBRE :
Halloween



NOVEMBRE : Armistice
du 11 novembre 1918

NOVEMBRE : Spectacle
« Le paradoxe de l'endive »





Il y a quelques années un comité de lavoir était né.

Quézaquo un comité de lavoir ?

Pour savoir, faut aller voir. Après avoir vu et bu

En 2017 un texte dans le bulletin municipal est paru décrivant la vie des lavoirs et son utilité ainsi que quelques dérapages incontrôlés.

Les dames d'autrefois y lavaient, brossaient et tapaient au tapou leur linge, agenouillées dans une sorte de coffre à 3 côtés en bois, leur carrosse.

Comme dans le conte de Cendrillon où l'éphémère princesse redevient souillon

son carrosse citrouille

les ex-lavandières deviendront elles d' Halloween sorcières et leur coffre carrosse.... une citrouille.

Ce lavoir fut baptisé bleu,

les autres lavoirs du village eurent droit à d'autres couleurs vert, jaune, rouge.

Un temps, au 14 juillet, la retraite aux flambeaux traditionnelle fût remplacée par une retraite aux casseroles, un tape gamelle une agression pour les oreilles !

Pour les audioprothésistes, une aubaine.

Chaque lavoir partant de son quartier

en faisant le plus de bruit possible pour se retrouver, direction salle des fêtes, pour une fiesta à savourer.

De façon tournante aujourd'hui, Halloween les investit Fête de fin de récoltes des moissons pour les Irlandais, celtes anglo-saxons depuis accaparée par nos voisins américains d'outre atlantique

et transformée par leurs soins en business d'achat de boutique.

A CHANTONNER sur l'air « UNE MAISON BLEUE »

de Maxime le Forestier

C'est un lavoir bleu adossé à la colline que les gens habitant là en un tour de bras ont transformé en « théâtre Halloween »

Lavandières et tapoux

Où êtes-vous ?

C'est au lavoir bleu

de recevoir les autres couleurs

accrochez votre cœur

d'un décor d'horreur

va couler votre sueur

émotif, cardiaques

débinez-vous !

Avec quelques oripeaux, ils ont fait la déco.

Les enfants, avec des cartons, en trois coups de crayon, ont dessiné des chauves-souris

qu'ils ont découpées et peintes aussi.

Du plafond, aux voiles pendants et de lierres dégoulinants, le lavoir est devenu troublant.

Chauves-souris au raz des cheveux virevoltant.

Et dans les tignasses s'accrochant

Toiles d'araignée caressantes

Provoquant pustules arachnéennes urticantes.

Par dérapage, on change le décor,

par dérapage, la fête devient plus gore.

Vampires aux canines acérées

dans un corps ou un cou plantées.

Serpents à la langue fourchue, piquante,

laissant des marques saignantes.

Je vous vois là faire de drôles de bouilles

de drôles de bouille de tête de citrouille,

en participant à cette fête qui fout la trouille !

Mais la fête a conservé de ses origines.

La collecte de sucreries par les enfants

qui tentent de faire peur, ces chenapans

en toquant aux portes des braves gens

pour leur soutirer des friandises en douceur, pas en rapine.



→ Sorcières en foire

Une Activité en Silence pour une Foire Inoubliable

À Mâlain, l'association Sorcières en Foire est en pleine effervescence pour préparer la prochaine édition de sa foire moyenâgeuse, qui aura lieu les 7 et 8 juin 2025. Les membres de l'association s'activent discrètement en coulisses pour offrir au public une immersion historique mémorable.

Bien que peu d'informations aient encore filtré, l'association rassure les habitués : la programmation est désormais entièrement bouclée. Les visiteurs pourront découvrir des spectacles et animations soigneusement choisis pour plonger au cœur des mystères et traditions médiévales.

La restauration, quant à elle, est presque finalisée. Les stands proposeront des mets typiques de l'époque médiévale, ainsi que des boissons artisanales, de quoi satisfaire les papilles tout en respectant le thème de la foire. Chaque détail est pensé pour une expérience gustative authentique et immersive.

Restez attentifs aux prochaines annonces de l'association, qui ne manquera pas de dévoiler d'autres surprises à mesure que la date approche. Une chose est certaine : le travail silencieux de l'équipe promet une édition inoubliable pour tous les amateurs d'histoire, de légendes et de mystères.

Appel aux Mâlinois et Mâlinoises :

rejoignez la déambulation costumée !

Cette année, en plus des animations déjà programmées, les Sorcières en Foire souhaitent créer une atmosphère encore plus immersive en organisant une déambulation costumée à travers les rues de Mâlain. Pour donner vie à ce projet, l'association lance un appel aux habitants du village et des environs : que vous soyez passionné d'histoire ou simplement curieux de vivre une expérience unique, rejoignez notre groupe de bénévoles !

L'idée est simple : constituer une troupe de personnages costumés, inspirés du thème des sorcières, pour animer les rues et surprendre les visiteurs tout au long de la foire. Pour cela, l'association organisera des ateliers au printemps, où chaque participant pourra prendre part à la conception des costumes et apprendre les bases de la déambulation.

Ces ateliers seront l'occasion de se plonger au cœur de la foire, de découvrir les techniques de confection de costumes et de partager un moment convivial avec d'autres passionnés. L'association guidera les bénévoles à travers chaque étape, afin que chacun puisse participer, quel que soit son niveau en couture ou en théâtre.

L'association espère que les Mâlinois et Mâlinoises répondront nombreux à cet appel et contribueront à faire de cette édition de la foire une expérience encore plus vivante et immersive pour tous les visiteurs. Que vous souhaitiez marcher en costume, interpréter un personnage, ou simplement participer en coulisses, chaque contribution sera précieuse. Vous pouvez nous contacter à benevoles.sorcieresdemalain@gmail.com

Adhésions 2024 : N'oubliez pas HelloAsso !

Chers adhérents, nous vous rappelons qu'il est encore temps de renouveler votre adhésion pour l'année 2024 ! Pour simplifier les démarches, les inscriptions se font via la plateforme HelloAsso. Si vous n'avez pas encore finalisé votre adhésion, nous vous invitons à le faire rapidement afin de continuer à participer pleinement aux projets et activités de l'association.

Merci de votre engagement et de votre soutien !

Un local fonctionnel à disposition des associations

L'association est heureuse de mettre à disposition des associations locales son local, un espace fonctionnel idéal pour vos réunions et activités. Ce local convivial dispose d'une cuisine équipée, de WC, et sera bientôt doté d'un vidéoprojecteur pour faciliter vos présentations.

N'hésitez pas à nous contacter pour réserver cet espace à sorcieresdemalain@gmail.com. L'association Sorcières en foire soutient l'animation de la vie associative à Mâlain et est ravie de pouvoir offrir ce service à la communauté !

Appel aux Bénévoles !

L'association est toujours à la recherche de bénévoles pour la foire moyenâgeuse des 7 et 8 juin 2025 ! Que vous soyez disponible pour nous aider avant ou pendant l'événement, votre soutien est précieux.

En amont de la foire, nous avons besoin de mains pour les ateliers de préparation : nettoyage, débroussaillage, mise en place des décors... Ces moments sont aussi l'occasion de rencontrer d'autres passionnés et de participer activement aux coulisses de la fête.

Pendant la foire, nous aurons également besoin de volontaires. Chaque aide compte pour garantir une édition réussie et chaleureuse !

Les inscriptions se font par mail, alors n'hésitez plus et rejoignez-nous pour vivre cette aventure de l'intérieur. Contactez l'association dès maintenant pour plus de détails et pour devenir bénévole !

benevoles.sorcieresdemalain@gmail.com

Pour plus d'informations et pour vous inscrire aux ateliers, contactez Les sorcières en foire dès maintenant. Ensemble, faisons de la prochaine foire moyenâgeuse de Mâlain un moment inoubliable !

Sorcièrement vôtre.



→ Foyer rural

Les activités suivantes sont proposées cette année :

- Le CIRQUE : le mercredi à partir de 14h pour les enfants de 5 ans au pré-Ado(10/12ans)
- Le THEÂTRE : le mercredi à 16h15 pour les enfants à partir de 6 ans
- La DANSE : nous avons retrouvé les cours de danse moderne, ils se déroulent le mercredi à 17h30 pour les petites à partir de 4 ans, le jeudi à 17h30 pour les moyennes et 18h30 les pré-ados/ados. Un stage pour les plus de 16 ans s'est déroulé le 2 novembre, nous réitérerons l'expérience en janvier, et afin de pouvoir rouvrir ce cours
- Le YOGA : le mardi de 20h à 21h30. Ces cours se déroulent dans la salle de motricité de la Maternelle
- La GYMNASIQUE adulte douce : le mardi matin de 9h30 à 10h30
- La GYMNASIQUE adulte tonique : le jeudi de 20h30 à 21h30

Notre Vide Coffre à jouets s'est déroulé le 3 novembre, nous avons fait salle comble, et le public était là aussi, surtout le matin.

Date à noter pour 2025 :

- Le Vide Grenier le 18 mai
- Le spectacle de fin d'année le week-end des 21/22 juin 2025

Christine BEILLOIN

→ Galop Mâlain

Après un été à arpenter les rues et les chemins de Mâlain, à aller à la rencontre les néo-cavaliers à l'occasion des soirs de marché, à Mâlain et à Agey, nos amis équins du galop Mâlain ont rejoint les prés d'hiver afin de ne pas abîmer ceux que les habitants du village leur prêtent si généreusement ; habitants que cavaliers et montures remercient très chaleureusement !

Grâce à la générosité de ces personnes, nos chevaux ont été dans une telle forme olympique que nombre de cavalières se sont distinguées dans les différents concours du département (CSO, Complet). Bravo à elles !

Malgré la pluie, le vide grenier que nous avons organisé a été plutôt réussi...Merci aux participants !

Quand nous n'asticotons pas nos chevaux, nous nous plaisons à taquiner le coureur, à l'occasion du trail des Sorcières, et il adore ça !!!

Un spectacle équestre en collaboration avec l'écurie de Mâlain est en préparation pour vous faire rêver à la fête des Sorcières.

Avec l'arrivée de l'hiver, la cavalerie rentre aux boxes tous les soirs, qui dit boxes dit fumier, qui dit fumier dit beaux légumes ! Nous invitons les personnes qui le souhaitent à venir chercher du fumier à condition de nous contacter au préalable ! A vos marques, prêts, pelletez !

Notre grande famille cherche à s'agrandir ; vous êtes prêts (-es) à vous investir pour le bien-être des chevaux et à partager de bons moments à cheval, ou non, n'hésitez pas à nous contacter !





Déceptions... Détermination...

Je viens relater des faits qui hélas, ont eu lieu sur notre territoire communal.

Le dimanche 29 septembre, en milieu de matinée, le doyen de notre association, âgé de 86 ans, stationne son véhicule le long du chemin reliant « le Rondot » aux « Charrières ». Ceci ne fait que 50 ans qu'il se gare sous le même noyer à cette période de la saison de chasse...

Depuis toutes ces années, le procédé demeure le même... véhicule non fermé à clé et ces dernières restent sur le contact, la housse vide de son fusil ouverte sur la banquette arrière. Il ne se méfie de rien ni de personne puisqu'il est sur sa terre natale !

Notre chasseur quitte sa voiture en cette matinée pluvieuse afin de plus effectuer une promenade champêtre qu'un acte de chasse. Compte tenu de la météo du jour, son retour au véhicule ne se fait pas attendre mais là, surprise !!! Il remarque que quelqu'un a ouvert sa voiture et que ses clés de contact ont été subtilisées.

Se retrouvant devant le fait accompli, son idée est aussitôt de retourner à son domicile afin de récupérer son double de clés mais à 86 ans, sous cette pluie, même si le village est proche, la distance reste conséquente. Hésitant quelques instants, il reste quelques minutes sur les lieux et c'est alors qu'un véhicule 3008 sombre avance vers lui sur ce petit chemin blanc. Notre doyen fait alors signe au conducteur afin que ce dernier s'arrête et puisse éventuellement lui porter assistance. C'est alors, qu'une fois à sa hauteur, le conducteur du 3008 tourne la tête dans une direction opposée, accélère violemment et laisse notre chasseur vétérinaire livré à son propre sort sur le bord du chemin!

Bien entendu, notre chasseur a pu trouver une issue favorable à cet acte malveillant honteusement gratuit !

Je m'adresse évidemment, si il lit ces lignes, au conducteur de ce peugeot 3008, qui me semble être à l'origine de toute cette histoire compte tenu de l'affluence en ces lieux et sur cette courte durée. Je tiens à lui faire savoir qu'au travers de cet acte extrêmement courageux et voulant s'en prendre volontairement à un « méchant » chasseur n'a fait que laisser, sans moyen de locomotion et en pleine campagne un homme âgé de 86 ans sous la pluie ! Bravo pour cet acte héroïque monsieur !!!

Le samedi 9 novembre au matin, alors que nous sommes en battue sur les lieux dits du « Larrey », de « Rosée » et « Beauvois », après avoir renseigné l'application « panneau pocket » pour vous informer de notre position, nous avons balisé ces lieux de chasse avec les panneaux réglementaires habituels. Nous faisons en sorte de positionner cette signalétique stratégiquement afin que chaque utilisateur de la nature puisse nous localiser facilement.

Cette communication virtuelle ou matérielle est donc réalisée dans l'intérêt de tous mais quelle ne fût pas notre surprise lorsqu'en fin de battue, nous retrouvons l'un de nos panneaux portatifs positionné au mont chauvin, volontairement détruit !

Je ne peux être que déçu au regard de ces actes volontaires qui, je le sais, sont isolés mais la proximité de ces deux faits me pousse à vous rappeler que l'association de chasse que je représente, fait tout pour harmoniser l'utilisation de la nature avec les tiers.

Je réponds généralement, ainsi que l'ensemble des membres de l'association, favorablement aux différentes sollicitations des clubs, regroupements et autres organisateurs d'usagers de la nature lorsque je suis sollicité afin de coordonner notre activité chasse avec ces utilisateurs.

Je reste donc déterminé dans ma vision de cohabitation de la chasse avec les autres usagers, qui fonctionne sur notre commune depuis plus de 12 ans. Je demande néanmoins qu'un respect mutuel soit respecté et que les convictions personnelles de certains ne prennent pas le dessus afin d'éviter, à l'avenir, que les situations évoquées ci-dessus ne se reproduisent.

Le président de l'association de chasse de Mâlain



→ Batucad'Ouche, Black Samba



Batucad'Ouche Black Samba, c'est le petit nom de la batucada de Mâlain. Une batucada, ce n'est ni un poisson carnivore, ni une spécialité culinaire mexicaine, c'est un ensemble de percussions brésiliennes qui joue de la samba. Issu de la Guilde des Sorcières en Foire pour rythmer la Fête des sorcières de 2019, le groupe de furieux.ses percussionnistes a bien grossi depuis et s'est constitué en association en mai 2022. Il compte aujourd'hui plus de 40 adhérent.e.s de 16 à 69 ans.

Un à deux samedis par mois, les batuqueiros se réunissent à l'école maternelle de Mâlain pour une joyeuse répétition rythmée, menée par le sifflet du Mestre Olivier Montangerand, percussionniste professionnel, et ponctuée d'une pause "gourmande" (respect des coutumes brésiliennes oblige).

Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de voir et d'écouter Black Samba, rendez-vous le 5 juillet à Agey pour leur 2ème prestation au Festicrevisses !

D'ici là, vous pouvez les suivre sur Instagram Blacksamba21 ou les contacter par mail : contact.blacksamba@gmail.com



COMMUNICATION PAR L'OBJET
DEPUIS 2000

4, rue des Ferrettes - 21410 Mâlain

aec-espacepub.fr

06 79 57 16 16 | contact@espaceaec.com

SBELEC
Sébastien Bouttefroy

ELECTRICITÉ
GÉNÉRALE

Neuf et Rénovation

3 petite rue Gaudot
21410 MÂLAIN

sbelec21@hotmail.fr

06.79.70.51.56



→ Harmonie du Val d'Ouche

Tout d'abord, nous souhaitons remercier toutes les personnes qui nous accueillent chaque année lors de la distribution de nos habituelles cartes de membres honoraires. Ces dons permettent à l'association de vivre et de faire face aux charges croissantes (achats de partitions, réparations d'instruments, assurances et taxes diverses...).

Au cours de l'année 2023-2024, en plus des habituelles commémorations, nous avons donné :

- Un concert de Noël le 16 décembre 2023 à l'église de Mâlain ;
- Un concert pour les amis de Notre Dame d'Etang le 16 février 2024 à Velars sur Ouche ;
- Notre concert de printemps le 06 avril 2024 qui a eu lieu à Lantenay, pour cause d'inondation à Fleurey ;
- Un concert à Genlis le 1er juin où nous avons partagé la scène avec l'Harmonie du village ;
- Comme chaque année, nos mardis de juin sont consacrés à des répétitions publiques dans les villages de la communauté de communes afin d'aller à la rencontre du public.

L'année s'est terminée par les festivités du 13 et 14 juillet.

Avec septembre, la nouvelle saison musicale reprend en fanfare :

- Le 8 septembre a eu lieu la journée des Associations à Agey ;
- Le 29 septembre, prestation à Velars-sur-Ouche à l'occasion du 30^e anniversaire du jumelage avec Osburg.
- Le 11 novembre, commémorations dans 5 villages ;
- Le 12 novembre, l'Harmonie a joué au Ciné Cap Vert à l'occasion de la sortie en avant-première du film « En Fanfare » primé au festival de Cannes 2024.

Les événements à venir :

- Le 20 décembre 2024, concert de Noël à la salle des fêtes de Fleurey-sur-Ouche avec la participation de l'Arbre à Zique de Plombières les Dijon ;

Le 19 Avril 2025, l'harmonie du val d'ouche donnera un concert à 20h30 à la salle des fêtes de Mâlain avec le groupe Mocking Dead Bird. Entre le ciel bleu du rock indépendant et la noirceur de la folk music, leur balade musicale n'est pas de tout repos, en témoignent les pas chassés de leur « danse des funérailles » ponctuée

par les sérieuses bluettes enragées de ces oiseaux rares de bon augure. Ces conteurs d'histoires nous emmènent au-dessus de longues rivières pas tranquilles sur des airs où les temps ont suspendu leur vol. Et loin d'avoir le souffle coupé, c'est sans temps mort que les quatre musiciens nous embarquent dans leur imaginaire collectif naviguant « autour d'histoires décalées qui finissent par devenir un road movie belge » dans la langue de Shakespeare. Pour l'occasion, les deux ensembles seront réunis grâce aux arrangements d'Aymeric Descharrieres pour vous proposer un set musical original. Mocking Dead Bird: Daniel Scalliet (chant), Aymeric Descharrieres (clavier, sax), Sebastien Bacquias (contrebasse), Fabien Duscombes (Batterie). Harmonie du Val d'ouche, direction Florence BOR.

Toutes les personnes débutantes ou confirmées souhaitant nous rejoindre sont les bienvenues, nous répétons les mardi soir de 20h00 à 21h30.

Pour nous contacter :

- Nicole : 06 38 10 64 45
- Jean-Marc : 06 03 68 77 06

Vous pouvez également nous trouver sur facebook : Harmonie Val-d'Ouche.





→ Le GAM

Pour rappel, quelques dates « historiques » de partages et de réunifications ...

Présente dans les textes depuis le XIIe siècle, la seigneurie de Mâlain, émanant des Somberton, échoit, à la fin du XIVE à Pierre II de Montagu qui décédera en 1419. Ses propres enfants étant morts avant lui, la succession se fera au bénéfice des filles de son frère Guillaume, ses nièces Catherine et Jeanne. Le premier partage du château a lieu en décembre 1422. A partir de ce moment là, les deux tènements auront une vie et des seigneurs différents. Héritant en 1653 de la partie haute du promontoire venant de Jeanne, Nicolas II Brulart, Premier Président du Parlement de Bourgogne, a la possibilité de racheter la partie de Catherine, à l'ouest, certainement déjà bien délabrée. Cette réunification, qui aurait dû voir l'édification d'un nouveau château, ne se remet pas de la versatilité de Nicolas II qui lui préfère Somberton. Il abandonnera le château de Mâlain, et ses successeurs, eux aussi, délaisseront le bâti pour ne plus percevoir que les rentes de la seigneurie. A la Révolution, le château appartient à la Maison de Vichy, le seigneur en étant le marquis Abel de Vichy (-Champrond ou/et -Montceaux). Contre-révolutionnaire, il est arrêté et exécuté à Lyon en octobre 1793. Ses biens seront saisis et vendus en tant que bien national, en 1794.

Nous sommes en 2024. Une seconde réunification est attendue !

Après 40 années d'efforts, le château de Mâlain offre aux visiteurs le meilleur de lui-même.

Le GaM (Groupe archéologique du Mesmontois), s'est efforcé, tout ce temps, de rendre son lustre aux « Ruines du Vieux Château », nom de la parcelle cadastrale au moment des ventes au franc symbolique, la première venant d'une part de la cession de Mme Marchal de Beauregard en 1983 au profit de la Commune, la seconde accordée en 1985 par la famille Dieudé au GaM qui avait déjà commencé à travailler sur le site en proposant ses deux tout premiers chantiers d'été au château.

Ce qui était préconisé de toute part à ce moment là, était de stabiliser ce qui présentait un danger imminent et de sauvegarder ce qui pouvait l'être. Le bâti, alors, avait complètement disparu, il ne subsistait que quelques vestiges des murs-remparts, une tour qui souffrait de ses brèches, quelques pignons et massifs de blocage qu'il semblait impossible de raccorder. De mémoire d'homme, la butte, délaissée, n'avait été « entretenue » que grâce au pacage des ovins et des caprins, sous la surveillance des enfants du village, lesquels eurent vite fait de considérer ce lieu comme leur « terrain de jeu » privilégié. Sous l'égide de Louis Roussel, initiateur et président du GaM pendant quarante années, directeur exceptionnel au niveau de la compréhension des sites (Mediolanum et Château), les chantiers se sont enchaînés chaque été, qui ont permis l'excavation des salles les unes à la suite des autres, jusqu'à retrouver leur dernier sol d'occupation du milieu du XVIIe. Puis nous avons « remonté » ce qui pouvait l'être sans trop

grand risque d'erreur et dégagé les vestiges d'un château-fort du XIIIe accroché à même le rocher, dont personne n'avait réellement connaissance. Cet engagement et ces travaux ont été l'œuvre d'une équipe de bénévoles de tous horizons, pour certains revenant régulièrement d'année en année, pour d'autres l'objet de vacances qu'ils préféraient « constructives ». Il n'en demeure pas moins que tous reviennent un jour ou l'autre et restent admiratifs de ce qui a été accompli.

Les visiteurs que nous accueillons avec l'aide de la Communauté de Communes Ouche et Montagne (CCOM) arrivent souvent dubitatifs pour quelques uns, mais redescendent tous enchantés. L'essentiel est là et le GaM n'a pas démérité mais n'a pas non plus l'intention de « réinventer » le château. En cédant à l'euro symbolique le tènement qui a été le sien pendant ces années, à la Mairie, il souhaite à présent apporter au château une pérennité qu'une association, aussi vaillante soit elle, ne pourra jamais lui garantir. La butte de Mâlain retrouve ainsi son intégralité et qui plus est dans le cadre d'une zone N (dite naturelle) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Ce symbole du village vous est maintenant rendu, il est important que vous en preniez possession, la suite dépend de vous. Le GaM continuera bien sûr, dans la mesure de ses moyens, et en accord avec la municipalité, de participer à la sauvegarde du site. Il nous semble important de fédérer autour de ce projet le plus d'institutions possibles, d'érudits locaux, d'associations intéressées, avec l'ensemble de toutes les bonnes volontés Mâlinoises...

Une communication nécessaire, un usage respectueux, un entretien constant, une surveillance accrue, une participation aux moments festifs proposés par la Municipalité ou d'autres, un partage associatif, des animations et expositions, voilà de quoi permettre à ces vieilles pierres de dominer et de veiller encore longtemps sur leur village. Pour avoir testé cela, nous savons que la participation de tous est nécessaire. Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui ont pris part à cette belle aventure et je sais que leur souhait le plus cher est que de plus jeunes reprennent la relève.

L'Assemblée générale 2024 de notre association se tiendra le 18 janvier 2025, soyez nombreux à répondre à notre appel, nous avons un an pour préparer le renouvellement 2026 de notre prochain Conseil d'administration et bien sûr la composition de son bureau (Président, démissionnaire en 2026, et Vice-Président, Trésorier, Secrétaire, démissionnaire en 2026) sera à décider. Pourquoi pas vous ?

*Pour le GaM,
Guy Delorme, son président*



→ La trousse qui l'ouche

La Trousse qui l'Ouche, association de parents d'élèves du RPI Baulme-la-Roche, Mâlain, Prâlon et Savigny-sous-Mâlain a pour objectif de lever des fonds pour aider au financement des projets d'école et de créer du lien entre les parents, les enseignants et les différents acteurs de l'école.

En plus du Carnaval prévu le 22 mars auquel tous les habitants sont invités, nous aimerions également organiser une marche inter-villages le weekend du 12-13 avril.

Que vous soyez parent du RPI ou pas, si vous connaissez les chemins du coin mieux que personne, si vous avez un peu de matériel pour baliser, ou si vous avez simplement un peu de temps pour nous aider afin que ce projet voie le jour, merci de nous contacter à : latroussequilouche@mailo.com !!

Belles fêtes de fin d'année à tous,

Les parents de La Trousse qui l'Ouche



Défilé dans les rues de Mâlain

Goûter partagé

Dîner sur réservation

Soirée dansante
entrée libre

Plus d'informations à venir ultérieurement

Organisé par l'association de parents d'élèves
Informations et réservations à : latroussequilouche@mailo.com



Bien être à Malain

Thérapie japonaise sous forme de pressions avec les mains sur le corps habillé et étirements

Pour tous les problèmes liés au stress, mal de dos, sciatiques, entorses, tendinites, problèmes de sommeil, migraines, burn-out

Anne Loones
Praticienne en shiatsu
Ecole française d'Eric Martin

5 rue des vignes MALAIN
08 13 12 88 46

Séance d'une heure, sur RDV, à mon domicile
Séance "découverte" à 25 euros, puis 40 euros



... Brasseuse artisanale !

Un parcours alliant science, passion et terroir

Tout le monde (ou presque) le sait, dans notre beau village, au 28 rue de la Gare, se cache une des premières brasseries créées dans le territoire, et c'est une femme remarquable et passionnée qui l'a montée. Elle s'appelle Jennifer Langlois. Originaire de Picardie et titulaire d'un doctorat en sciences de l'alimentation, elle a mené un parcours atypique qui l'a conduite de la recherche scientifique au brassage artisanal. Sa spécialisation initiale dans la perception sensorielle des aliments, notamment dans le domaine du vin, l'a sensibilisée à l'interaction entre science et goût. Après une carrière académique entre la France, le Canada et l'Afrique du Sud, elle décide en 2013 de quitter ce milieu pour explorer une nouvelle voie.

Inspirée par l'essor des microbrasseries en Amérique du Nord, Jennifer se forme au brassage en autodidacte et auprès de brasseurs expérimentés, tout en cherchant à créer une entreprise à son image. Son intérêt pour la bière artisanale devient un projet concret lorsqu'elle découvre le Groupement Foncier Agricole (GFA) à Mâlain. Ce cadre collectif lui offre l'opportunité de s'installer dans un environnement collaboratif tout en évitant l'isolement, un aspect central de sa philosophie.

En 2017, après un an de travaux, elle ouvre sa brasserie. Ses premières bières, une blonde et une brune, se distinguent par leur caractère unique, fruit de l'alliance entre sa rigueur scientifique et sa créativité artisanale. Aujourd'hui, sa gamme comprend six bières, toutes élaborées dans le respect des traditions locales et de l'environnement.

Un projet ancré dans le local et la durabilité

Jennifer s'est engagée dès le début à privilégier des matières premières locales. Les céréales proviennent d'un agriculteur de la région, bien que la fabrication du malt ait d'abord représenté un défi, faute de malteries artisanales locales. L'ouverture de la Malterie de Bourgogne à Dijon a changé la donne, permettant à Jennifer de se fournir en malt produit et transformé localement, un pas décisif pour la durabilité de son activité.

Le houblon, autre ingrédient essentiel, était également difficile à obtenir localement. Son compagnon Renaud a lancé une houblonnière à Mâlain, augmentant chaque année leur production pour gagner en autonomie. Cette culture permet aussi à Jennifer de brasser des bières de saison, appelées « bières de récolte », en utilisant du houblon frais.

Un savoir-faire artisanal et collaboratif

Jennifer applique des méthodes de brassage précises, alliant science et tradition. Après avoir sélectionné ses ingrédients, elle brasse en suivant une série



de paliers de température, permettant une extraction optimale des sucres fermentescibles du malt. La bière fermente ensuite avant d'être mise en bouteille pour une fermentation secondaire, créant une effervescence naturelle.

Sa production reste à taille humaine, avec environ 90 hectolitres par an, garantissant une qualité artisanale et un lien direct avec ses clients. Ses bières sont vendues via des AMAP, des épiceries bio et en direct lors d'événements locaux ou des marchés, notamment celui de la rue du pont tous les samedis matin.

Jennifer valorise également la coopération entre brasseurs. Elle participe à des achats groupés avec des collègues locaux pour réduire les coûts et renforcer la solidarité entre artisans. Cette approche collaborative reflète sa vision : un modèle économique basé sur le partage plutôt que la concurrence.



Une dynamique communautaire

Au-delà du brassage, Jennifer joue un rôle actif dans la vie locale. Elle propose des visites de sa brasserie, organise des dégustations et participe à des événements communautaires, comme le marché de Noël de Mâlain. Ces moments sont pour elle autant d'occasions de partager sa passion, sensibiliser au respect de l'environnement et promouvoir les produits locaux.

Une vision pour l'avenir

Jennifer Langlois continue de développer sa brasserie tout en restant fidèle à ses valeurs : qualité, durabilité et proximité avec sa communauté. L'installation de la Malterie de Bourgogne et l'extension de leur houblonnière renforcent son projet, tout en incitant d'autres artisans à s'inscrire dans cette démarche locale et respectueuse de l'environnement.

MICROBRASSERIE DE LA
ROCHE AIGÜE

Son parcours, mêlant rigueur scientifique et passion pour l'artisanat, incarne une reconversion réussie. Aujourd'hui, Jennifer est une figure clé de la brasserie artisanale régionale, offrant des bières qui allient tradition, innovation et engagement pour le terroir.

Vous pouvez visiter la brasserie tous les mardis et les vendredis de 14h à 18h ou sur rdv en appelant le : 07 69 10 90 68.





Une vie au service de l'image et de l'engagement

Né dans la campagne de la Somme, en Picardie. Fils d'ouvrier, il grandit dans un environnement modeste où ses parents, soucieux de son avenir, l'inscrivent, malgré des moyens financiers limités, au lycée d'Amiens où il fera son internat. C'est grâce à l'un de ses professeurs, que Jacques pourra développer la passion que sa mère lui a transmise : le cinéma. Le ciné-club du lycée devient un lieu de culte, où il devient projectionniste à 11 ans, en remplacement d'un technicien.

Son adolescence est marquée par cette passion dévorante pour le cinéma et la photographie. À 15 ans, après un déménagement à Paris, il s'échappe des cours pour arpenter les rues de la capitale, à la découverte de ses nombreuses salles de cinéma.

La rencontre avec un photographe reconnu devient décisive. Dans les quartiers populaires comme Aubervilliers, il enchaîne les petits boulots, puis un jour, une opportunité se présente : il devient stagiaire dans l'agence de presse Lynx. Parallèlement, il s'investit dans le journalisme local, il rédige ses premiers articles. L'Humanité commence à remarquer ses écrits et l'engage pour des piges.

Son parcours prend une tournure encore plus marquée lorsqu'il effectue son service militaire, il devient photographe au service cinéma. Mais la chance ne s'arrête pas là. C'est en 1964, alors qu'il est encore sous les drapeaux, qu'il est engagé comme cameraman à l'ouverture de la station régionale ORTF de Dijon. Un nouveau chapitre commence.

A cette époque, ils ne sont que quelques employés, tous polyvalents, cameraman, rédacteurs, techniciens. Il couvre toutes sortes de sujets en région pendant plusieurs années. Mais c'est lors du tournage d'un spot pour "Intervilles" que Jacques se blesse grièvement. Après une longue convalescence, il se retrouve à l'ORTF de Strasbourg, où il travaille pendant six ans, progressant dans son métier. Il s'investit pleinement dans sa carrière et, avec son équipe, obtient même un prix national pour un de ses reportages.

Face à une censure implicite mais pesante, il s'est démarqué par son courage. En projetant clandestinement un reportage controversé, il a révélé sa volonté inébranlable de défendre la liberté d'expression. C'est cette audace qui a fait que l'on remarque et qu'on le contacte pour intégrer l'équipe fondatrice de la deuxième chaîne de télévision française en 1972.

Devenu grand reporter, il parcourt les zones de conflit : Liban, Afghanistan, Nicaragua ou Haïti. Témoignant des atrocités des guerres et des luttes pour la liberté, il met en lumière la souffrance humaine et les tragédies des populations oubliées. Haïti, en particulier, devient une terre d'engagement personnel. Il s'investit dans des projets humanitaires, notamment à travers une association bretonne soutenant un orphelinat et une école.



Au sein de l'ORTF, il a combattu pour une reconnaissance équitable des reporters d'image, souvent relégués au second plan derrière les rédacteurs. Dissident assumé, il s'est battu pour des conditions de travail plus justes, dénonçant les disparités dans les budgets ou l'organisation. En 1991, il claque la porte, lassé par une organisation qui ne correspondait plus à ses aspirations.

Refusant de cautionner des projets qu'il juge vides de substance, Jacques trouve une voie plus proche de ses convictions : la formation. À l'École de Journalisme de la rue de Louvre, il découvre une institution marquée par son histoire prestigieuse. Devenu directeur de la section audiovisuelle, il forme des générations de journalistes à l'image et à la polyvalence. Sa pédagogie ne s'arrête pas à la France : il parcourt la Suisse, le Portugal, et même le Venezuela, partageant ses savoirs et promouvant une approche plus autonome et réaliste de la production audiovisuelle.

Son passage au Portugal pendant la Révolution des Œillets est emblématique de son esprit d'aventure. Là-bas, il vit intensément cette période historique, enrichissant sa vision du journalisme. De retour en France, il reste fidèle à ses principes, refusant des postes prestigieux lorsqu'ils ne correspondent pas à ses aspirations.

Sa carrière a connu des moments de gloire, comme son passage en tant que rédacteur en chef à Public Sénat, où il a expérimenté l'exigence d'un rythme

→ Le Portrait - Jacques Douay



effréné et la pression des responsabilités éditoriales. Il se souvient notamment de ses relations parfois électriques avec Jean-Pierre Elkabbach, où l'affectif et les différends idéologiques se mêlaient à des débats professionnels intenses.

Son expérience à RFO (Réseau France Outre-mer) marque une période de sa vie où il s'épanouit en alliant technique et transmission : moderniser les équipements et former les équipes locales au numérique dans des territoires lointains comme Saint-Pierre-et-Miquelon ou Wallis-et-Futuna. Ces missions ont nourri son amour pour les régions et les cultures marginalisées, malgré les défis logistiques et personnels liés à ces expatriations ponctuelles.

Sa passion ne se limite pas au journalisme. Père investi, il soutient sa fille dans ses aspirations professionnelles, en lui enseignant les bases du métier, il transmet ses valeurs d'exigence et de rigueur. Sa fille Amélie, figure centrale de sa vie, partage son héritage journalistique tout en forgeant son propre chemin dans les médias. Jacques évoque avec une pointe de fierté la manière dont sa famille a suivi ses traces dans l'univers médiatique.

Après des années de tumulte entre Paris et divers lieux de résidence, Jacques trouve dans la campagne un refuge apaisant. Il s'installe d'abord à Précyc-sous-Thil, puis dans la Drôme. Pour autant, ce retour à la campagne n'est pas synonyme de retraite totale. Fidèle à son tempérament actif, Jacques continue de s'impliquer dans des projets culturels et des captations



théâtrales, ainsi que dans la politique locale jusqu'à la mobilisation pour la protection de l'environnement.

Ce n'est que depuis 3 ans que Jacques a choisi de poser ses valises à Mâlain, et en si peu de temps il a réussi à devenir un personnage incontournable pour notre village. Très actif dans la vie associative, il fait désormais partie du conseil d'administration du GAM mais son engagement ne s'arrête pas là. Que ce soit derrière son objectif ou caché par une fausse barbe blanche lors de notre marché de Noël, en jonglant entre des coups de main ponctuels pour les anciens et son implication dans les animations du village, il joue un rôle clé dans la préservation du lien social à Mâlain.

→ C.OÙ.ÇA ?

par Jacques Douay



La curiosité et la beauté sont dans les yeux de ceux qui regardent.. Avec ce quiz « PHOTO »... découvrez ou redécouvrez votre village et ses environs, de quoi vous donner envie de les voir en vrai !



Résultats du précédent jeu : 1. Porte à droite du parking au pied du château / 2. Photo souterrain rue de la gare pour rejoindre Ancy / 3. Petite statue dans l'alvéole ruelle des Fermettes / 4. Grange-garage ancien rue du Four à droite après le carrefour Mialet.



→ Ouverture du château et saison estivale

Encore une très belle saison estivale entre Ouche et Montagne ! Au total, 65 événements organisés sur le territoire et un taux de remplissage de 92%. Une programmation diversifiée qui permet de toucher un public large avec des rendez-vous incontournables (balade musicale, découvertes insolites, soirs de marché, ateliers moutarde, visites patrimoniales, ...) et des nouveautés avec notamment des visites théâtralisées au château (plus de 150 participants) et des rencontres avec les artisans et producteurs locaux, comme Coline Faugerolle et ses brebis à Mâlain (25 participants).



Avec l'ouverture du bureau d'information touristique au château, de mai à septembre, ce sont 3 362 entrées au château de Mâlain qui ont été comptabilisées, soit 10% de plus qu'en 2023. Des visites guidées très appréciées et une nouveauté pour les enfants : un livret-jeu imaginé par Léo Leclerc, agent touristique saisonnier. Le succès a été au rendez-vous avec 400 livrets distribués entre août et septembre.

En parallèle, de nombreux événements se sont déroulés au château, comme l'exposition commune avec la mairie autour du Land Art « De plumes et d'écailles » de juin à septembre avec deux artistes, les ateliers créatifs avec Colin Gravot et le Tâche Papier (131 enfants), les deux sessions des Nuits des étoiles (54 participants).

A noter aussi une belle fréquentation pour les soirs de marché (3 546 personnes) et notamment celui organisé à Mâlain en juillet avec 1200 personnes et 37 stands.

En parallèle, 1 620 personnes ont été renseignées sur les points d'accueil touristique mobiles (supermarchés et camping de Ste-Marie-sur-Ouche).

→ Inauguration de la recyclerie La Boucle

Le 19 octobre dernier a eu lieu l'inauguration de la recyclerie La Boucle, un projet construit depuis 4 ans avec les citoyens et habitants du territoire et le soutien de la Communauté de Communes Ouche et Montagne, et du Pôle d'Economie Sociale et Solidaire.

Depuis le mois d'août, ce sont déjà plus de 13 tonnes détournées des déchèteries pour revenir dans l'économie du réemploi et déjà près de 2 tonnes vendues. Un début prometteur et un réel enthousiasme des habitants du territoire pour la démarche et ce nouveau lieu de vie et de rencontres.

La recyclerie propose également des ateliers : réparation de vélo, de petit électroménager mais aussi création de décoration murale par exemple.

Alors n'hésitez pas à faire un tour pour déposer/acheter, participer à un atelier, adhérer et devenir bénévoles. La Boucle, c'est au 1 impasse gallo-romaine à Sombornon et abonnez-vous à la page Facebook « Recyclerie La Boucle » pour suivre les actualités.



→ Ateliers numériques

Elodie, conseillère numérique France services propose deux ateliers gratuits pour vous sensibiliser, vous informer et vous protéger des risques liés au numérique mais aussi vous donner des conseils pour assurer votre sécurité en ligne. Rendez-vous à Sombornon le 5 et le 12 décembre 2024, à partir de 14h. Informations et inscriptions : 03 73 55 11 51.



→ Cercles de parents

Sommeil, émotions, diversification alimentaire, éveil ... Jeunes parents, prenez un moment pour échanger et partager vos expériences, vous informer sur des sujets liés à la parentalité et à votre quotidien avec votre enfant. Des séances de 2 heures, animées par des infirmières puéricultrices pour poser vos questions, exprimer vos préoccupations et recevoir des conseils adaptés.

Sur le territoire, rendez-vous à Mâlain le 7 décembre et à Sombornon le 14 décembre. Chaque famille peut bénéficier de 3 séances gratuites par an. Places limitées à 4 familles par session, bébés bienvenus ! Inscription obligatoire par téléphone auprès des Relais Petite Enfance.

→ Eau potable et assainissement

Les travaux d'eau potable se poursuivent. Dans le cadre des travaux de reprise du pont sur la RD 905 à Pont-de-Pany, le service Eau et Assainissement de la CCOM a travaillé en amont avec STAR Terrassement pour la réalisation des travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Des travaux de renouvellement du réseau et des branchements ont débuté en novembre à Saint-Victor-sur-Ouche (445 ml de canalisations et 20 branchements).

La campagne de relève des compteurs, débutée en octobre, s'est terminée fin novembre.

En octobre, la station d'épuration d'Ancey a bénéficié de travaux de renouvellement de la pouzzolane dans le lit bactérien.

Concernant l'assainissement collectif, le schéma directeur, engagé en février 2023 avec le bureau d'études Verdi Environnement, a été finalisé en novembre avec une réunion de restitution. Cette étude a permis de faire un diagnostic des ouvrages de collecte, de transport et de traitement des eaux usées afin de repérer les enjeux et les points à améliorer mais aussi prévoir un programme pluriannuel d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement.

Les conclusions de l'étude seront présentés aux élus en conseil communautaire en décembre et aux habitants avec l'organisation de réunions publiques au premier semestre 2025.

→ Le guide de l'habitant

Je veux ... inscrire mon enfant au périscolaire, être accompagné dans mes démarches administratives, mettre en place temporairement une livraison de repas pour mes parents, trier mes déchets, ouvrir un compteur d'eau, faire une demande d'urbanisme, savoir quelle est la bibliothèque la plus proche de chez moi...

(Nouveaux) habitants du territoire Ouche et Montagne, retrouvez tous les services proposés par la Communauté de Communes, les informations pratiques et les contacts dans le « Guide de l'habitant 2025 » ! Je conserve ce guide précieusement et le consulte à tout moment.

Un guide distribué aux habitants et consultable également en ligne « Nous connaître -> Publications ».



→ Calendrier des déchets

Cette année, le calendrier des déchets ménagers 2025 arrive avec un peu d'avance ! Il porte sur le thème de la réduction des erreurs de tri, de façon humoristique, pour continuer ensemble à mieux trier.

Il a été distribué aux habitants et sera également disponible dès janvier 2025 sur le site internet.

Vous voulez être informés sur les projets de la CCOM, l'actualité et être notifié en temps réel pour les urgences :

- Suivez le compte Facebook CCOucheMontagne
- Téléchargez l'application « Intramuros »
- Ou consultez le site communautaire : ouche-montagne.fr



Communauté de Communes
Ouche et Montagne

→ mots Croisés / Les villes françaises

par Jean Toulouse



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1							■				
2		■		■							
3				■	■					■	
4					■					■	■
5				■			■		■		
6			■	■					■		
7					■	■		■		■	
8				■							■
9	■	■						■			
10					■			■			
11	■							■			

HORIZONTALEMENT

1. Ville portuaire du sud ; le poète la cherche
2. Ville de la Drôme
3. Canton suisse; Ville du sud-est
4. Ville du nord; Ville de Lorraine
5. Tente; Négation; Début d'une longue liste
6. Note désuète; Déesse égyptienne; Conjonction
7. Ville natale de Georges Brassens
8. Longue époque; Ville corse
9. Mauvais film; Sorties du ballon
10. Maladie infectieuse dûe au VIH; Participe gai; Article défini
11. Embout d'un lacet; Cardinal

VERTICALEMENT

1. Ville du sud-ouest
2. Demeurer; Conifère ornemental
3. Etablissement industriel; Petite ville frontière des Alpes-Maritimes
4. Rivière de Suisse
5. Début d'ovation; Symbole du nickel; sorties du brevet
6. Grande ville de l'ouest; Ventilé
7. Chanteuse aimant les brunes; Ancien nom abrégé du professeur des écoles
8. Admises
9. Début d'inélégance; Grande ville du nord
10. Chiffres romains; Article indéfini; mammifères têtus
11. Espace Economique Européen; Abri d'oiseaux; Armée féodale